

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 45

Artikel: Souscription pour les vigneronns dans le besoin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 8 novembre 1913 : Souscription pour les vigneron dans le besoin. — Les semailles et la charrue (S. G.). — La cinquantaine. — Vieilles annonces (L. Mogeon). — Le huit-reflets du charretier. — La première révolution vaudoise jugée du Gros de Vaud (A suivre). — L'ermana dau paysan dein lè mai d'ottobro et noveimbro. — Le capitaine de bois.

Souscription pour les vigneron dans le besoin.

Nous nous permettons de rappeler à tous nos lecteurs la souscription que nous avons ouverte au profit des vigneron dans le besoin.

Les dons que nous avons reçus jusqu'à présent s'élèvent à fr. 72.

On souscrit chez M. E. Monnet, rue de la Louve, 1.

LES SEMAILLES ET LA CHARRUE

Noutra tserru nè va pas bin,
Et nè sé pas bin à quiet tint.
Lo laboureu què tint lè couarné
No fâ sovint dai cabricouarné!
Haé, tsau!
Lion, motai, dzaillet, fromin,
Dè chtî an, nè n'érin bon tin.

C'est une variante d'une ancienne chanson du laboureur vaudois, qui m'est revenue à la pensée, au retour périodique de nos semailles en cet automne de 1913, qui laissera de si pénibles souvenirs à nos amis vigneron. Ah! si Bacchus a perdu, pour cette année encore, son gracieux sourire, quel aspect aura, pour nous, Cérés la blonde, l'an prochain? Nous ne savons. En attendant, nous préparons activement nos moissons futures, car pour moissonner il faut semer.

Depuis plusieurs jours, plusieurs semaines déjà, la charrue a commencé à montrer ses cornes. Je dis ses cornes; actuellement, ce n'est plus guère qu'au figuré qu'on emploie ce terme; le principal instrument de l'agriculture ayant presque perdu ces appendices considérés, il y a peu d'années encore, comme indispensables. Car c'est ici que le progrès a fait des pas gigantesques en un temps bien court. La charrue s'est littéralement transformée. J'ai moi-même employé cet antique instrument, ce vieux *percel*, presque tout en bois, que nos ancêtres, les vieux serfs taillables et corvéables à merci, utilisaient déjà. C'est sans doute devant l'avant-train d'une de ces charrues que le bailli Landenberg fit dételé et conduire en son château les bœufs d'Arnold an der Halden.

En 1308, comme en 1860, elle se composait, outre de l'avant-train, de la charrue proprement dite, qui comprenait: l'âge ou pièce de support; le soc, armé d'une pièce en fer acéré, destinée à fouiller le sol; le coutre, aussi en fer acéré, pour fendre le sol en sillons ou raies; des cornes ou mancherons, qui servaient au laboureur à diriger tout le système. Une planche en bois dur. Poreille, qu'on crochait tantôt à droite, tantôt à gauche, versait ou poussait le sillon du côté où on le désirait. De simples coins en bois,

chassés dessus ou dessous l'emboîture de l'âge réglait la profondeur du sillon. C'est là la charrue connue depuis un âge perdu dans la nuit des temps.

Un des premiers perfectionnements y fut apporté par l'agronome belge Dombasle; mais son système, excellent en terrain de plaine, avait le défaut de ne pouvoir être utilisé dans les pentes sensibles, car il fallait toujours verser le sillon du même côté, pendant une année, et de l'autre côté l'année suivante, ce qui laissait une profonde rigole au milieu de la pièce de terrain pendant un an.

Une modification importante fut apportée au système Dombasle par un jeune agriculteur français, nommé Granger, lequel imagina la charrue qui porte son nom. Ici, les cornes sont supprimées, et par conséquent l'emploi de l'ouvrier chargé de les tenir est devenu superflu; mais le principal inconvénient de la précédente subsiste et la rend impropre pour les terrains en pente, dans lesquels on s'est servi pendant longtemps de la charrue *tourne-oreilles*, due, si je ne me trompe, à la sagacité de M. Badoux, de Cremin, près de Lucens. C'est un bon système à mancherons, à deux versoirs qu'on tourne alternativement à chaque bout de sillon.

Mais tous ces systèmes seront bientôt supplantés par la *charrue Brabant double*. Elle peut fonctionner partout. Sa traction est plus facile que pour toutes les autres et elle est toute métallique. Elle constitue en quelque sorte deux charrues, fixées d'une façon rigide, sur un seul avant-train. Arrivé au bout de son sillon, le laboureur la renverse sens dessus dessous et recommence, en revenant en arrière, le sillon suivant, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la pièce de terrain. Un système de réglage, adapté à l'avant-train, permet de continuer le travail, sans modification, jusqu'à ce qu'il soit terminé, et si le laboureur a un attelage bien dressé, il peut facilement faire son travail seul, même dans les pentes. Là où trois, même quatre personnes étaient nécessaires, une seule suffit à la tâche. Le lent et pénible remontage des terres, qui devait être opéré soit à la traction animale, soit à la civière, soit à la hotte comme à la vigne, est en partie supprimé. On peut juger par là de quelle valeur a été l'invention de la charrue Brabant double.

Mais, à présent, la chanson du laboureur ne s'entend plus dans nos champs, on n'y entend plus ces cantilènes à n'en plus finir: « Haï, follhi-ramy! hardi ào bet! ào bet, ne revindrins; hardi, lè quatro! eh! lè bouèné bît, quand lè veuillont, etc., etc. » Le travail du laboureur se fait presque silencieusement. Il a perdu de sa poésie, à mesure que les encouragements aux attelages ont disparu.

Puis vient la semaille proprement dite, et le hersage.

Bien qu'ici encore quelques perfectionnements aient été apportés dans les méthodes, notamment pour le semage, où l'agriculture en grand fait usage de semoirs mécaniques, qui économisent considérablement la semence,

la semée à la volée est encore pratiquée dans toutes les petites et moyennes exploitations. C'est une opération qui exige une certaine habitude, et qui est ordinairement la tâche du patron de la ferme. Celui-ci partage la surface labourée en bandes de 7 à 8 pas de large, appelées *essaims* ou *scillons* dans le pays, et qui sont marquées au moyen de petites branches de feuillage, ou simplement de brins de paille, piqués de distance en distance, de façon que le semeur, en faisant sa besogne, puisse facilement en distinguer les limites. Ceci fait, le patron prend un sac qu'il arrange en besace, et dans lequel il met la quantité de semence qu'il juge nécessaire sans que son poids entrave son travail. Puis, à pas égaux, il prend pour chacun une poignée de semence qu'il lance dans les limites de l'*essaim*, en tenant les doigts écartés. De cette façon, le semeur acquiert une dextérité suffisante pour opérer un travail régulier, où on n'aperçoit pas, dans l'emblavure une fois germée, des espaces semés plus clairs que d'autres.

Voilà la méthode employée, sans nul doute, depuis un nombre de siècles si considérable qu'en voulant les énumérer on dépasserait l'âge des pyramides et des pharaons d'Égypte.

Quant au hersage, c'est une opération si simple qu'il serait oiseux de la décrire. On la confie généralement aux jeunes gens ou aux valets de ferme. Ils doivent toutefois veiller à ne pas dépasser, avec la herse, les limites d'un *essaim* qui n'est pas encore semé.

A ce propos, il me revient à la mémoire une anecdote qui s'est passée non loin d'ici, il y a quelques années. Un paysan était gravement occupé à semer. Son domestique, un jeune Bernois, venu pour apprendre le français, hersait après lui. Tout à coup, le patron, en se retournant, s'aperçoit que son aide est sur le point de dépasser les limites. Il l'interpelle en ces termes:

— « Jacob, nè passé par les bouichès, i n'est pas voigné! » (Jacob, ne dépasse pas les bûches; il n'est pas semé). Puis il ajoute à part: « Cllieux tonnerre d'Allemands; on n'est pas fotu dè lyai fèrè à comprindrè lo français! »

Et là-dessus, je m'empresse de souhaiter une heureuse réussite aux semailles de mes concitoyens.

S. G.

Même le docteur. — M^{me} X... est en train d'examiner, avec sa couturière, des modèles pour un nouveau costume. On sonne.

— Madame, c'est le docteur, annonce la bonne.

— Dites-lui que je ne puis recevoir personne, parce que... parce que je suis... malade.

Le bon frère. — Comment, Charlot, tu as mangé tout le gâteau sans penser le moins du monde à ta sœur? C'est vilain cela.

— Pardon, m'man, j'y ai pensé tout le temps. J'avais peur qu'elle ne rentrât avant que j'eusse fini.